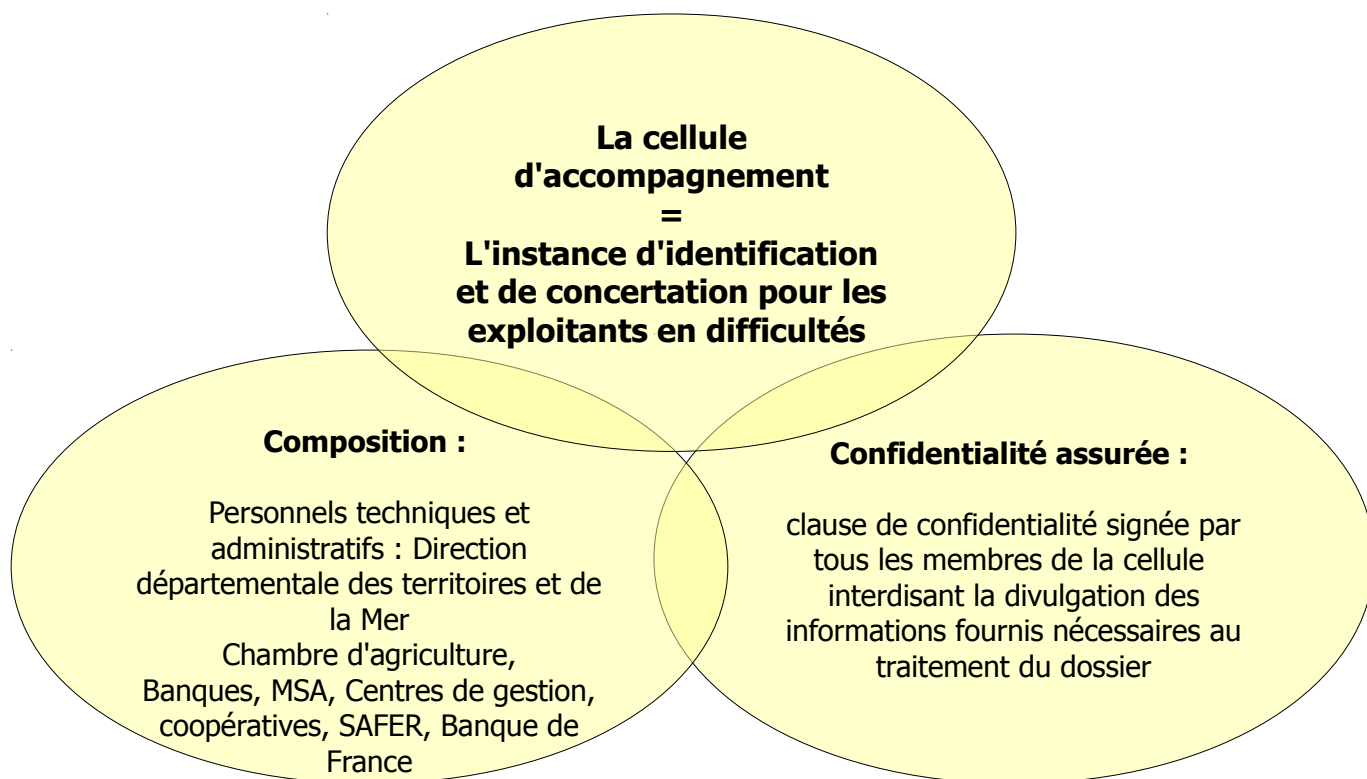


La cellule d'accompagnement des exploitants en difficultés



Aucun représentant professionnel dans la cellule d'accompagnement

Validation et examen préalable en CDOA supprimé

Information anonymisée et bilan a posteriori pour la CDOA

Procédure d'identification et d'accompagnement des exploitants en difficultés

1. Identification

N° Vert

Repérage par acteurs agricoles

Messagerie électronique

Fiche de notification **confidentielle** renseignée par agriculteurs ou acteur agricole avec éventuellement critères de difficultés complétés

2. Réunion de la cellule accompagnement

Analyse et discussion de la situation financière, économique et sociale de l'exploitant sur la base des éléments de la fiche de notification et des éléments connus par ailleurs sur la situation des exploitants.
Avis sur la pertinence de réaliser l'audit technico-économique

3. Conciliateur

(désigné ex-ante ou au cas par cas)

Contacte l'agriculteur pour lui proposer la réalisation d'un audit

4. Intervention de l'expert agréé

Réalisation de l'audit technico-économique selon le cahier des charges défini

5. Réunion de la cellule accompagnement

Analyse les éléments de l'audit technico-économique et oriente l'exploitant vers le ou les dispositifs appropriés (Cf. Vademecum)

6. Orientation vers un ou des dispositifs d'accompagnement

Agridiff

Aides conjoncturelles

Procédures collectives

Autres vademecum

ARP

Exploitation Viable

Exploitation non viable